**CGV journées roulages**

**Modes d’inscription :**

* En ligne directement sur notre site internet

**Une confirmation par email vous sera envoyée suite au paiement.**

**Les engagements des participants :**

* Le participant déclare être en bonne santé
* Il atteste n’avoir aucune contre-indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.
* Le participant doit être titulaire du permis de conduire A ou du CASM
* Une inscription est valable pour une personne, et non pour une moto.
* Le participant s’engage en pleine connaissance des risques éventuels encourus lors de la pratique de la moto sur circuit.
* En cas d’accident corporel ou matériel, il dégage par avance TRACK NORMANDY TEAM de toute responsabilité civile ou pénale.
* Le participant **engage sa propre responsabilité en cas d’accident**, quel qu’en soit la nature ou l’origine, pour tous les dommages corporels et matériels qu’il pourrait subir sur la piste
* **Le participant déclare s’être informé sur les différentes assurances qui lui sont proposées :**
  + Une licence FFM annuelle
  + Un Pass Circuit FFM

Le pass circuit ou votre licence **seront obligatoirement a présenter** le jour du roulage.

**Annulation/report**

* En cas de mauvaise météo (pluie), votre engagement reste confirmé.
* Seules **la neige** ou **une piste verglacée** peuvent annuler ou reporter la journée.
* **Aucune annulation possible quel qu’en soit le motif**.
* Pour éviter ce désagrément, vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de : www.assurancepiste.com (10 € / journée)

**Les engagements des participants :**

* Le participant déclare être en bonne santé
* Il atteste n’avoir aucune contre-indication médicale à pratiquer la conduite de la moto sur circuit.

**Location des motos :**

* Les motos louées par le club sont en bon état de marche et révisés avant chaque location. Cependant le Track Normandy Team ne pourra être tenu responsable en cas de panne.
* La location comprend la location du véhicule et les consommables hors carburant.
* Un chèque de caution à votre nom d’un montant de 500€ vous sera demandé le jour du roulage.
* En cas de chute, les frais de réparation seront déduits de la caution.
* Un état du véhicule sera fait avant la location, la moto devra être rendue en état identique.

**ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION**

* En vertu de l’article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n’est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d’hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.